

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
COGEMS PC
ESPACE REGIONAL des RURALIES
le samedi 21 janvier 2017

INTERVENTION du PRESIDENT : Pascal AUDIER

- Rappel des 30 ans du COGEMS (1^{er} déclaration 01/04/1986)
- Un grand nombre d'invitations ont été envoyées. Vincent RENARD, président du CNGE, Yves FOURE, président de MGForm National et Françoise JEANSON, représentante du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine sont présents.
- Sont présents également Romain LESBAZEILLES, représentant des internes, et Benoit TUDREJ, représentant des chefs de clinique.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE : ouverture à 9 h 45

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte afin de présenter et voter les nouveaux statuts (le règlement intérieur est en cours de modification)

Les modifications des statuts sont :

- Les articles sont nommés.
- Ajout à l'article 13 : Conseil d'administration
« Tout adhérent de l'association, nommé par le Conseil National des Universités, ne peut avoir des responsabilités au collège et ne peut donc être élu au conseil d'administration. Une fois nommé, un membre du conseil d'administration perd sa qualité d'administrateur à l'Assemblée Générale la plus proche ».

Philippe BINDER demande de rajouter, dans l'article 2 : « BUTS » et dans « les objectifs) – « développer et soutenir une politique de formation en médecine générale et de **participation** dans les axes enseignement, soin et recherche » dans les OBJECTIFS.

VOTE : - Contre : 0

- Abstention : 0

- Pour : l'unanimité.

OUVERTURE de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :
Ouverture 10 h 00

RAPPORT MORAL présenté par Pascal AUDIER (président)

Quelques chiffres :

- ➔ 290 : nombre de MSU
- ➔ 37 : nombre de Jeunes Tuteurs
- ➔ 223 : nombre de lieux de stage (internes et externes)
- ➔ 350 : nombre d'internes (à gérer sur 3 ans)
- ➔ 600 : nombre d'externes (à gérer sur 3 ans, actuellement 450 sont pris en charge)

RESSOURCES HUMAINES ORGANISEES du COGEMS

- Le Conseil d'Administration est composé de 12 à 20 membres, répartis dans les 4 départements du POITOU-CHARENTES.
- Le Bureau est constitué du président, selon une présidence tournante par département et tous les 2 ans, (détient la signature bancaire), le vice-président (d'un autre département) qui sera le prochain président, le trésorier (détient la signature bancaire) et le trésorier-adjoint, la secrétaire et la secrétaire-adjointe. Les postes ne sont pas cumulables.
- 10 responsables départementaux (un pour les enseignements hors stages, un pour les stages et le tutorat).
 - o 2 en CHARENTE,
 - o 4 en CHARENTE-MARITIME (département divisé en deux régions sanitaires)
 - o 2 en DEUX-SEVRES,
 - o 2 en VIENNE.
- 1 Référent régional formation du CNGE

REPRESENTATION du COGEMS dans les INSTANCES FACULTAIRES et ASSOCIATIVES

- Au bureau du Département de Médecine Générale (DMG) : le président
- Au staff du DMG (comité directeur) : le président uniquement
- Au Conseil du DMG : le président, les responsables départementaux et le référent formation
- Au Conseil de Faculté : le président (cette année, ce fut Emmanuel ROBIN le vice-président)
- Représentation au CA du CNGE : le président en exercice et le dernier président
- Participation au jury de Diplôme d'Etudes Supérieures (DES) : participation de 15 MSU
- Participation à la commission de soutien des internes et des MSU
- Participation au congrès national du CNGE (20 MSU environ)

SPECIFICITES POITEVINES

- Tout enseignant nommé par le Conseil National des Universités au DMG ne peut pas siéger au CA du COLLEGE afin d'éviter la confusion des missions et rôles, pour motiver les MSU et induire les responsabilités.
- Toutes les formations des maitres de stage sont organisées intégralement par le collège sous la responsabilité du référent formation.

RAPPORT D'ACTIVITES

MISSIONS et RESPONSABILITES du COLLEGE

Enseignement en stage et enseignement hors stage du 3^{ème} cycle, le tutorat, le second cycle, le recrutement des MSU, la formation des MSU et les évaluations des MSU

TRAVAIL ADMINISTRATIF en relation avec le SECRETARIAT

- o Récupérer des anciens documents dont la 1^{ère} déclaration de l'association au Journal Officiel (le 1^{er} avril 1986),
- o Modifier l'enregistrement de l'association au Journal Officiel (nouveaux statuts, nouveau bureau et conseil d'administration, nouveau siège social, nouvelle adresse administrative (secrétariat) auprès des préfectures et directions de la cohésion sociale
- o Récupérer les numéros de SIRET et SIREN (SIRET important pour recevoir de l'argent public) et du code APE auprès de l'INSEE
- o Créer un papier à entête formalisé avec le logo et les informations principales
- o Réaliser un inventaire de toutes les chartres qui ont été transférées, signées à la Faculté de Médecine
- o Récupérer la signature bancaire pour le président
- o Travailler sur les statuts
- o Mise à jour de l'annuaire régionale de l'ensemble des MSU du collège (coordonnées, date d'installation, statut du MSU (stages, enseignements hors stages, tutorat) et formations pour les enseignements de la maîtrise de stage, le tutorat jusqu'à la thèse)

- Gérer les cotisations avec relance (cette année : 100 % de cotisants)

➔ PERSPECTIVES

- Enregistrer les nouveaux conseils d'administration et bureau, les nouveaux statuts,
- Travailler le RI en rapport avec les nouveaux statuts,
- Mise à jour de l'annuaire des MSU (déclaration à la CNIL non réalisée à ce jour)
- Recueillir les cotisations

COMMUNICATION ET INFORMATIONS

- Création d'une liste de diffusion obligatoire et régulée (informations officielles du COLLEGE et du DMG – site universitaire) cogemspc@ml.univ-poitiers.fr
- Création d'un FORUM d'échanges - inscription facultative (peu animé)
Site universitaire / forum-cogems-pc@ml.univ-poitiers.fr
- Création d'une liste d'investigateurs Recherche volontaires régulée (comprend 35 MSU)
- Création d'une liste de diffusion par département (site universitaire) à l'usage des responsables départementaux,
- ➔ Qui correspond à un travail permanent de mise à jour des listes par le secrétariat
- Réactualisation du site internet en 2015 et mise à jour des données par Olivier KANDEL
- Organisation de 4 réunions du Conseil d'Administration (CA) : 3 présentielles et 1 téléphonique)
- Organisation d'une réunion pédagogique annuelle par département

➔ PERSPECTIVES

- Optimiser le cahier des charges des responsables départementaux et renforcer la cohésion des MSU à l'échelle départementale en décentralisant l'information pédagogique par des équipes d'animation pédagogique autour des responsables départementaux (avec un référent départemental)
- Poursuivre la mise à jour des listes et dynamiser le forum

RECRUTEMENT ET FORMATION

- Forfait pédagogique non réévalué, 8 à 10 séminaires par an pour former ou perfectionner la formation de l'enseignement. Cette année, il a été décliné 5 séminaires à la maîtrise de stage (2 S1, 2 S2 et 1 S15) + 2 séminaires S3 permettant de former 150 MSU
- Tous les séminaires seront gérés par le prochain référent formation régional du CNGE (Christophe BONNET).

➔ PERSPECTIVES

- Maintenir une offre de formations importante
- Redéfinir les règles d'attribution des étudiants et la redevance pédagogique.

AIDE AUX INTERNES ET JEUNES TUTEURS

- Pour le congrès de jeunes chercheurs : 500 €

RECHERCHE

- Participation au groupe investigateur dans les projets de recherche (FayGP)
- Continuer à inciter la recherche en Médecine Générale

PARTENARIAT

- Renouveler le partenariat avec l'URPS pour la rémunération des jeunes tuteurs
- Relancer le partenariat avec l'ARS, si possible via un CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) pour pouvoir avoir une aide humaine directe, une participation financière pour les frais de secrétariat

- Se rapprocher de la grande région Nouvelle Aquitaine dans l'optique d'une aide au recrutement, et la gestion des zones sous dotées.

COTISATION ET FINANCES

- Cotisation annuelle OBLIGATOIRE du COGEMS : 46 € / réévaluation en 2018 : 50 €
Cette année, grâce aux nombreuses relances du secrétariat : 100 % des cotisations ont été réglées.
- La 1^{ère} année, les MSU sont exonérés de cette cotisation
- Si absence d'étudiants sur une année, le MSU est également exonéré cette année-là.
- Cotisation CNGE CA : 100 cotisants

La non rémunération des stages de découverte L3 a entraîné une annulation de ce stage de 2 jours mais en contrepartie, il faut tendre à former tous les externes, non possibles à ce jour (manque de lieux de stages).

Retard de paiement des MSU de l'indemnité de maître de stage, normalement réglée mi-juillet, et là, elle a été régularisée en septembre.

Lors de la dernière AG du CNGE FORMATION, le collège a accepté de régler la note de frais des séminaires, à la condition qu'il soit remboursé dans le mois suivant au plus tard, afin de ne pas fragiliser la trésorerie du collège.

Il faut continuer une politique de formation, dédommager le bénévolat, aider les jeunes tuteurs.

SECRETARIAT

Le secrétariat est assuré par Brigitte DRAPT et Joëlle CHEVALIER.

Le secrétariat est devenu indispensable pour assurer une bonne gestion de toutes les actions du collège devant l'augmentation du nombre de MSU, et l'importance de ses missions. Cela correspond en moyenne à un temps de 46 heures par mois. Le coût est de 24 € par heure, soit 1 100 €/mois ce qui fait 13.200 €/an. Cela comprend en plus de l'organisation de certaines réunions départementales, de la préparation de l'AG, la mise à jour des listes, les enregistrements officiels des documents (...), la gestion de 10 à 25 mails par jour et 10 appels par jour, 15 à 25 mails par semaine et 15 min de téléphone par semaine avec le Président et les membres du bureau. Le budget maximal possible est de 15 000 €.

Il est également anticipé le départ à la retraite de Brigitte DRAPT.

Il faut être cependant rigoureux pour ne pas demander au secrétariat du Collège des actions qui relèvent de la faculté et donc bien cibler ses missions.

PERSPECTIVES GENERALES

- Création d'un conseil scientifique et pédagogique
 - o Pour la mise en pratique et évaluer la faisabilité auprès des MSU du programme du DES
 - o Présenter la « future » nouvelle maquette aux MSU
 - o Contrôle de la qualité du travail proposé par les investigateurs thèse et recherche
 - o Communication en congrès et publications (COGEMS PC)
 - o Réfléchir à l'organisation d'un possible congrès national du CNGE sur POITIERS (travail préparatoire sur 4 ans)
- Evaluation des MSU par les internes en lien avec le DMG
- Harmonisation des pratiques d'enseignants
- Généralisation du SASPAS avec la redevance pédagogique vers le tutorat.
- Maintenir les relations avec les maîtres de stages hospitaliers
- Sensibiliser sur la responsabilité sociale des universités
- Réfléchir sur une fusion avec les autres collèges de la grande région Nouvelle Aquitaine.

RAPPORT FINANCIER présenté par Anne-Laure HEINTZ (trésorière)

RECETTES :

- Cotisations COGEMS PC..... 13 705.00 €

- Cotisations CNGE.....	11 590.00 €
- Formations.....	10 900.00 €
- Autres.....	700.00 €
- Séminaire S15.....	2 406.67 €

TOTAL des RECETTES.....

38 601.67 €

DEPENSES :

- Cotisations CNGE	11 590.00 €
- Poste secrétariat.....	11 595.00 €
(Financé par les cotisations des adhérents)	
- Frais Repas	3 295.00 €
(Repas du CA, de l'AG, des réunions départementales)	
- Remboursements transports/téléphone.....	235.00 €
- Assurances.....	484.00 €
- Subvention jeunes tuteurs.....	865.00 €
(Non réalisées cette année 2016)	
- Matériel/Site internet.....	302.00 €
- Location de salles.....	170.00 €
- Téléphone.....	60.00 €
- Frais du séminaire S15.....	2 407.00 €

TOTAL des DEPENSES..... 31 024.00 €

BILAN :

Total des RECETTES.....	38 601.67 €
Total des DEPENSES.....	31 024.18 €
Résultat de l'année 2016 – Excédents.....	+ 7 577.49 €

(Excédent par le non financement des Jeunes Tuteurs)

BILAN FINANCIER

ACTIF

PASSIF

Immobilisation financière	1 823.00 €	Fond Associatif	66 660.25 €
Créances clients	2 406.67 €	Résultat de l'Exercice	7 577.49 €
Disponibilité solde 31/12/16	71 502.77 €	Dettes Fournisseurs	1 494.70 €
TOTAL	75 732.44 €	TOTAL	75 732.44 €

BILAN PREVISIONNEL 2017

RECETTES PREVISIONNELLES :

- Cotisations COGEMS PC.....	13 000.00 €
- Cotisations CNGE.....	12 000.00 €
- Formations.....	10 000.00 €
- Autres.....	3 485.00 €
- Fonds Associatifs.....	0 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES.....	38 485.00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES :

- Cotisations CNGE	12 000.00 €
- Poste secrétariat.....	13 000.00 €
- Frais Repas	4 000.00 €
- Remboursements transports/téléphone.....	1 713.00 €
- Assurances.....	540.00 €
- Subvention jeunes tuteurs.....	3 900.00 €
- Matériel/Site internet.....	1 000.00 €
- Location de salles.....	1 250.00 €
- Téléphone.....	1 000.00 €
- Frais bancaire.....	82.00 €
<u>TOTAL des DEPENSE PREVISIONNELLES.....</u>	<u>38 485.00 €</u>

Des médecins, en CHARENTE MARITIME, avaient créé une association de FMC (« Association pour une FMC à la ROCHELLE ») en 1986 dont le solde bancaire était positif. Ils ont dissous cette association et versent le solde de 3 485.00 € à l'Association du COGEMS PC. L'ensemble des MSU remercie cette action.

VOTE DES RAPPORTS MORAL et FINANCIER pour l'année 2016

RAPPORT MORAL

VOTE : - Contre : 0

- Abstention : 0

- Pour : l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

VOTE : - Contre : 0

- Abstention : 0

- Pour : l'unanimité.

ELECTION du NOUVEAU CONSEIL d'ADMINISTRATION du COGEMSPC

Sont sortants : Pascal AUDIER (16), Régis AUDIER (17), Béatrice FOE ATOUGA PREMEL (16)

Les candidatures au 21/01/2017

CHARENTE

- CARIO Camille – 16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE
- CERTIN Agnès – 16340 ISLE d'ESPAGNAC
- COMTE Didier – 16200 MERIGNAC
- JONQUET-FRANCHAUD Marion – 16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE
- LAIDET Virginie – 16170 ROUILLAC

CHARENTE-MARITIME

- BARON Nadia – 17000 LA ROCHELLE
- BONNET Christophe – 17430 TONNAY-CHARENTE
- BRUNET Vincent – 17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT
- POPPELIER Andréa – 17100 LES GONDS
- TREKELS Thomas – 17260 MONTPELLIER de MEDILLAN

DEUX-SEVRES

- DESILES Aurélie – 79800 LA MOTHE SAINT-HERAY
- FARCY Gwénaëlle – 79800 LA MOTHE SAINT-HERAY
- HEINTZ Anne Laure – 79120 LEZAY

- HELIS Vincent – 79270 FONTENAY ROHAN
- LECERF Éric – 79000 BESSINES

VIENNE

- RENELIER Corine – 86350 USSON du POITOU
- ROBIN Emmanuel – 86110 MIREBEAU
- SURY Éric – 86300 CHAUVIGNY
- TRANCHÉE-VERGÉ – 86240 FONTAINE LE COMTE

VOTE - Contre : 0

- Abstention : 0

- Pour : l'unanimité

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

CLOTURE de l'ASSEMBLEE GENERALE : 11 h 45

Rédigé le 30/01/2017
Par Virginie LAIDET
Secrétaire-adjointe